

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

14/04/2025 

ID : 078-217801182-20250402-31_2025-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 31 / 2025

**Avenant n°1 de la société TERIDEAL
SPARFEL NORMANDIE pour le marché
Réalisation d'un terrain de football et
rénovation des vestiaires existants**

Nature de l'acte : 1.1
Commande / Marchés publics

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Considérant le besoin de la commune de BUCHELAY de rénover le terrain de football ainsi que les vestiaires,

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du marché de travaux du terrain en herbe de football en terrain synthétique, travaux de serrurerie/Équipements sportifs, et de rénovation TCE des vestiaires à Buchelay (78200) dont ses 2 lots :

- Lot n°1 : Vrd-Gazon-Clôture-Serrurerie
- Lot n°2 : TCE des vestiaires

Considérant l'attribution du marché de travaux pour la Réalisation d'un terrain de football et rénovation des vestiaires existants .

- Lot n°1 d'un montant de 970 813,87 TTC (809 011,56 HT) en faveur de la société TERIDEAL SPARFEL NORMANDIE située au Immeuble Florence 3, Place Gustave Eiffel 94150 RUNGIS .

Vu la décision n°01/2025 du 10 janvier 2025, portant sur l'acceptation d'un sous traitant pour le marché réalisation du terrain de foot – Lot n°1 sous-traitant à l'entreprise FIELDTURF TARKETT située au 1 Terrasse Bellini 92919 LA DEFENSE . Pour un montant de 287 000€ HT.

Vu la décision n°19/2025 du 04 mars2025, portant sur l'acceptation d'un sous traitant pour le marché réalisation du terrain de foot – Lot n°1 sous-traitant à



Buchelay
commune de

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DE BUCHELAY

l'entreprise CLOTURE IDF située au ZA le Trou à Crillon 27940 Courcelles sur Seine.
Pour un montant de 67 851€ HT.

Considérant le devis transmis par la titulaire du marché d'un montant de 50982,50€ TTC concernant :

- Travaux complémentaire passage de fourreaux entre les vestiaires et des futurs mats d'éclairage.

DÉCIDONS

ARTICLE 1er : D'accepter la proposition tarifaire concernant les travaux complémentaires portant ainsi le montant du marché à 1 021 796,37€ TTC (851 496,98€ HT).

ARTICLE 2 : Conclure que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget de la commune.

ARTICLE 3: Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

Buchelay, le 02/04/ 2025.

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Mr Stéphane TREMBLAY,
Maire de BUCHELAY

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025 

ID : 078-217801182-20250402-31_2025-AR

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 11/04/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR